

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 décembre 2025

Présents : Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY - Marie-Laure BONAFINI - Blandine DUCHON - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Carole FEJARD - Sylvie LAPALUS - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD - Antonio Paulo TERROSO - TRONCY Claudette

Absence excusée : Michel GAY - JOLIVET Marion

Absent :

Secrétaire de séance : Isabelle ANDRADE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 05 novembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

- ❖ **Approbation du rapport annuel d'assainissement collectif – RPQS (après corrections) et présentation du RPQS Eau potable - SIADEP :**

Monsieur la Maire demande au conseil de valider le RPQS du service assainissement collectif 2024 qui leur a été préalablement envoyé avec la convocation au Conseil Municipal. Ce rapport a été corrigé suites aux remarques des conseillers lors de la séance du 05 novembre 2025 et sera publié sur le site SISPEA et consultable en mairie.

Monsieur le maire présente le RPQS eau potable qui a été transmis à la mairie par le SIADEP

Le conseil municipal, , décident à l'unanimité, de valider le RPQS assainissement collectif et a pris connaissance du RPQS eau potable fourni par le SIADEP qui leur a été envoyé en amont.

- ❖ **RIFSEEP : Informations aux conseillers de l'avancement de la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour les agents et présentation de la future délibération :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'avancement sur la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux. Il explique les critères retenus, la mise en place du tableau de cotation de ce régime indemnitaire.

Monsieur le Maire présente également une ébauche de la future délibération mais explique qu'avant toute chose, le projet RIFSEEP doit être présenté au CST du Centre de Gestion pour validation avant de valider sa mise en place définitive et de remplacer l'IAT.

Le prochain CST est prévu le 08 janvier 2026, les documents doivent être transmis au Centre de Gestion avant le 11 décembre 2025 au plus tard.

Les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'avancement de la mise en place du RIFSEEP, de l'ébauche de délibération et attendent le retour du CST afin de valider en début d'année 2026 la mise en place de nouveau régime indemnitaire.

- ❖ **Travaux du lavoir au Bourg : actualisation du devis.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les travaux à effectuer au niveau du lavoir, avec le renforcement du muret qui permet à l'accotement (coté passage piétonnier) de ne pas s'effondrer. En effet, le passage de l'eau (Chandonnet) a fini par faire un trou sous le muret ce qui le fragilise considérablement.

Il présente le devis actualisé fourni par le maçon de M. VERNAY (riverain) qui devrait également participer financièrement à cette réparation.

Les conseillers ont pris connaissance du devis réactualisé pour les travaux de renforcement du mur du lavoir.

❖ **Compte Financier Unique (CFU) – Intégration du Budget CCAS dans le Budget Communal :**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le passage au compte financier unique, ses objectifs et ses conséquences qui avait été présenter lors du dernier conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique qu'entre temps de nouvelles informations et explique que deux solutions sont possibles pour le passage au CFU :

- 1^{ère} solution : Le conseil Municipal décide de maintenir le CCAS en l'état, le fonctionnement reste le même. Il y aura donc un budget propre au CCAS avec son propre CFU, cela implique seulement l'achat d'une clef cryptée afin de pourvoir transmettre le budget à la préfecture et au contrôle de légalité (coût 300 euros).
- 2^e solution : Le conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS, Il n'existera plus en l'état, son budget sera intégré au budget communal. Le CCAS deviendra une Commission et ses décisions seront soumises au conseil municipal pour délibération.

Les conseillers municipaux, décident à l'unanimité, de retenir la 1^{ère} solution et donc de maintenir le CCAS dans sa forme actuelle.

❖ **Cession d'une partie d'un ancien chemin rural à la SCI Arthur et Moi – « Lieu-dit la Grange du Bois » :**

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré par rapport à un ancien chemin rural situé à la Grange du Bois. Il explique que cette session est la partie du chemin qui longe les parcelles A 1663 et A 1510 appartenant à la SCI Arthur et Moi. Cet échange est dans la continuité de ce qui avait été acté avec M. SANEROT en janvier 2021.

Le chemin de la grange du bois correspond désormais aux parcelles A 1664, A1671, A1668 et A1661.

Cette session de parcelle deviendra donc un chemin privé qui permettra l'accès aux propriétés situées sur les parcelles situées au bout de cet ancien chemin rural.

Monsieur le Maire propose cette session à l'euro symbolique et les frais liés à cette session à la charge du demandeur.

Les conseillers municipaux, décident à l'unanimité, de céder la partie de l'ancien chemin rural longeant les parcelles A1663 et A 1510 pour 1 euro symbolique et précisent que les frais liés à cette cession sont à la charge du demandeur.

❖ **Demande de subvention 2026 : Amende de police pour le prolongement du chemin piéton route de la Croix Leigne :**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le projet présenté au dernier Conseil de réaliser le prolongement de la voie piétonne route de la Croix Leigne. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander avant le 31/12/2025 une subvention au département (Amende de police) pour ce projet, sous réserve d'avoir le chiffrage du projet avant cette date et la signature de la convention avec le département pour la maîtrise d'ouvrage.

Les conseillers municipaux, décident à l'unanimité, autorise le Maire à faire les demandes de subventions concernant le projet du prolongement de la voie piétonne route de la Croix Leigne et de signer la convention avec le département pour la maîtrise d'ouvrage.

❖ **Points sur les différentes commissions :**

- **Commission CLECT** : M. DUMONT Yohann, Conseiller Municipal, à participer à cette commission dont le sujet était le transfert de la compétence Eau auprès de Charlieu-Belmont Communauté.

- **Réunion de secteur SIEL** : M. BOLERY Alain, Adjoint au Maire, à participer à la réunion de secteur du SIEL. Les sujets abordés étaient les suivants : Bilan installation Fibre Optique, Eclairage public et passage LED, bilan des projets auxquels a participé le SIEL (chaufferies, etc...).

- **Commission Déchets Ménager** : M. DURANTIN Michel, Maire, à participer à la commission déchets ménagers. Dans cette commission, ils ont parlé du budget et explique que la redevance ne subira pas d'augmentation est sera maintenue à l'identique

❖ **Questions diverses :**

- le Maire informe les Conseillers Municipaux que le magazine de la Communauté de Commune sera livré très prochainement en Mairie. Ils seront avertis afin qu'ils viennent récupérer ces derniers pour les distribuer dans les boites aux lettres avant le 31/12/2025.

Fin de séance à 22h00

Prochain Conseil Municipal prévu le Mardi 27/01/2025

Délibérations :

- D28 CM 2025.12.03 – Approbation du rapport annuel d'assainissement collectif – RPQS
- D29 CM 2025.12.03 - Cession d'une partie d'un ancien chemin rural
- D30 CM 2025.12.03 – signature convention département assistance technique
- D31 CM 2025.12.03 – Subvention Amende de Police 2026